

## **Postulat 7**

### **Renforcer la protection des données au sein de l'instruction publique**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les travaux parlementaires sur le PL 12103 ;
- les art. 21 et 21A de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (rsGE A 2 00) ;
- les dispositions pertinentes de la législation fédérale et cantonale applicable en matière de protection des données ;
- l'incapacité pour l'administration cantonale de s'assurer du respect effectif de la protection des données par Google ;
- le coût des alternatives,

demande au Conseil d'Etat

d'étudier des alternatives aux outils de la suite Google actuellement utilisés au sein de l'instruction publique genevoise, et à les comparer à ces outils, notamment en présentant le lieu de stockage des données, les possibilités de contrôle pour l'Etat, les coûts détaillés, ainsi que les possibilités ou restrictions d'usage.